

DELIBERATION

99 (7.10)

Le 29 novembre 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 novembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON.

Procurations : Monsieur GALONNET à Madame MONTAGNON, Monsieur MAGALHAES à Madame DUMAZET, Madame KHEBRARA à Madame GRANGE, Madame MONTET-FRANC à Monsieur CHAPOT, Monsieur KARA à Monsieur MONTEUX.

Absents : Madame COLOMBO et Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2022 - Budget annexe « Parc des Forges »

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

Le vote du budget primitif conditionne l'action municipale. C'est un acte de prévision et, en même temps, un acte qui illustre les politiques municipales dont la préparation mobilise l'ensemble des élus des différents secteurs ainsi que les services. Le Conseil Municipal est associé à la préparation de ce budget par un débat d'orientation budgétaire.

Un rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération, revêt la forme d'un document qui pourra servir de base aux échanges du Conseil Municipal. Ainsi, il présente les grandes orientations du projet de loi de finances 2022, son impact sur le budget prévisionnel 2022 de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon et expose la mise en œuvre, en 2022, des politiques du plan de mandat.

Outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport sur les orientations budgétaires doit être communiqué également au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont est membre la commune et doit faire l'objet d'une publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20211130-2021-99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2021

Affichage : 01/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

99 (7.10)

Le rapport d'orientations budgétaires 2022 relatif au budget annexe « Parc des Forges » a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal afin qu'ils puissent en débattre lors de la séance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **PREND ACTE** que le débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport portant sur le budget annexe « Parc des Forges » de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022, au Conseil municipal du 29 novembre 2021.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 30 novembre 2021

Le Maire,
François DRIOL

